

Comité de finances

But du comité :

Le Comité de finance se rapporte au Conseil d'administration et offre un soutien au CA et à la trésorière pour assurer une bonne gestion des finances de Retraite active de Peel (RAP).

Composition

La composition du Comité de finances sera confirmée par le Conseil d'administration après chaque Assemblée générale annuelle. Le Comité sera composé d'au moins cinq membres de RAP, y inclus la personne à la trésorerie de RAP. Il serait souhaitable qu'entre eux les membres du comité aient de l'expérience de comptabilité, finance, la recherche des commandites ou tout autre aspect de financement. La composition du comité doit être approuvée par le Conseil d'administration.

Responsabilités :

Le Comité de finances doit s'attarder à :

- La diversification des sources de revenus en vue d'un financement récurrent pour RAP
- La recherche de subventions diverses
- L'évaluation et la révision régulière des politiques et procédures financières de RAP
- L'analyse des meilleures pratiques dans différents organismes.

Fonctionnement :

À chaque année, le Comité de finances déterminera la façon que sera assuré le rôle de présidence.

Le comité tiendra au moins quatre (4) rencontres régulières durant l'année, convoqués par la personne à la présidence et en fera rapport au conseil d'administration.

À chaque réunion, une personne sera choisie pour prendre des notes et préparer un compte rendu qui sera envoyé aux membres avant la réunion suivante.

Le Comité peut former des sous-groupes, qui peuvent inclure des personnes qui ne font pas partie du Comité ou qui ne sont pas membres de RAP, pour appuyer le travail du comité.

La composition du Comité de finances et son mandat sera examiné à chaque année par le conseil d'administration.